

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 09 décembre 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 01 décembre 2025

Présents : 10

*neuf décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE,
ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER
DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour :12

Contre : 0

Représentés: THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Reprise de concession Madame Maryse FORESTIER - DE_118_2025

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Madame Maryse FORESTIER en date du 27 novembre 2025 sollicitant la reprise par la commune de sa concession acquise en 1982 sous le n°436/1982.

La concession concernée est une concession de 5m² qui leur avait été vendue pour une somme de **QUATRE CENT QUATRE VINGT-QUINZE FRANCS (495,00 F)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de racheter cette concession pour le même montant converti à l'euro, soit **SOIXANTE-QUINZE EUROS ET QUARANTE-SIX CENTIMES (75,46 €)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE RACHETER** la concession de Madame Maryse FORESTIER n°436/1982 pour un montant identique au montant facturé en 1982 converti à l'euro.

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de réception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_118_2025-DE
A G E D I

QUARANTE-SIX CENTIMES (75,46 €).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires pour la reprise de cette concession.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 12 DEC. 2025

publié le :

12 DEC. 2025

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de reception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_118_2025-DE
A G E D I